



## divorce à l'amiable sans avocat

Par **plein fard**, le **10/01/2010** à **13:00**

existe t il un nombre d'années de séparation avant que le divorce soit prononcé sans assistance d'un avocat et sans avoir établi de procédure

Par **cloclo7**, le **10/01/2010** à **18:43**

Le divorce sans avocat n'existe pas pour le divorce pour altération du lien conjugal il faut 2 ans de séparation mais une procédure est nécessaire si les futurs ex époux sont d'accord sur tout le plus simple et le plus rapide reste le divorce par consentement mutuel.